

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20220505

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation  
12 mai 2022

Date d'affichage  
12 mai 2022

Nombre de conseillers  
En exercice : 42  
Présents : 33  
Votants : 38

### Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHÉ Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAY Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, LEDRU Jacky, membres suppléants.

### Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan  
M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à Renaud GAUTHIER  
M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA  
M. MÉTAIS Didier  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU  
Mme RENARD Candy donne pouvoir à Patrick GRÉMILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220518-D20220505-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Mme Cindy GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

**OBJET :**

## **APPEL A PROJET SEQUOIA 3 SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, suite à la réponse à l'appel à projet « AAP SEQUOIA 3 » à destination des bâtiments publics tertiaires des collectivités, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement constitué du Conseil Départemental 72, ATESART, et 5 autres EPCI dont la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

L'objectif de cet appel à projet est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique.

La Convention entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie (FNCCR), le département de la Sarthe, ATESART (bénéficiaire coordonnateur) et 5 EPCI (bénéficiaires intermédiaires) dont la CCVBA, régit d'une part la mise en œuvre de l'organisation opérationnelle entre les différentes parties et d'autre part définit les actions pouvant être accompagnées financièrement.

- 1 - Accompagner et animer une démarche de maîtrise et d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics des collectivités, à travers un poste d'économiseur de flux
- 2 - Souscrire à des outils de suivi de consommation d'énergie sur les bâtiments (hors logements)
- 3 - Réaliser des études et des travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments publics
- 4 - Prise en charge des études de maîtrise d'œuvre sur la conduite opérationnelle des travaux pour des projets prévoyant une rénovation énergétique globale et performante

Les actions doivent être mises en œuvre au plus tard le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des informations exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, la convention jointe à la présente délibération, ainsi tout document relatif à ce dossier.

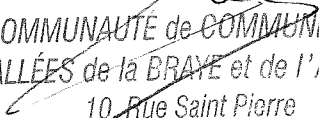
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 19 mai 2022

Le Président,

Michel LEROY

  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAVE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS